

DELEGATION ACADEMIQUE « SECURITE, HYGIENE ET CONDITIONS DE TRAVAIL »

DASH-CT/05-329-5 du 10/10/05

ARRETE DE DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE D'HYGIENE ET DE SECURITE ACADEMIQUE

Destinataires : Tous les destinataires

Affaire suivie par : Délégation Académique Sécurité, Hygiène et Conditions de Travail,
Tel : 04 42 95 29 63, Fax : 04 42 95 19 82

Suite à l'arrêté rectificatif en date du 15 mai 2004 portant sur la désignation des membres du CHS ACADEMIQUE

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

VU La loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat et notamment ses articles 12 et 16 ;

VU le décret 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, modifié par le décret 95-680 du 9 mai 1995 ;

VU l'arrêté du 18 octobre 1995 portant création auprès des recteurs d'académie et des inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, des comités d'hygiène et de sécurité académiques et départementaux placés, respectivement, auprès des comités techniques paritaires académiques et des comités techniques paritaires départementaux ;

VU le décret 2001-232 du 12 mars 2001 modifiant le décret 82-453 du 28 mai 1982 quant à la composition des comités d'hygiène et de Sécurité, et notamment son article 34 ;

VU la circulaire ministérielle n°95-239 du 26 octobre 1995 sur la mise en place des comités d'hygiène et de sécurité académiques et départementaux placés auprès des comités techniques paritaires académiques et départementaux ;

VU l'arrêté rectoral de désignation des membres du Comité d'Hygiène et de Sécurité Académique en date du 20 Mai 1999

VU l'arrêté rectoral en date du 2 décembre 2000 fixant le nombre de représentants de l'administration et des personnels au Comité d'Hygiène et de Sécurité Académique ainsi que la liste des organisations syndicales aptes à y désigner leurs représentants des personnels ainsi que le nombre attribué à chacune d'elles ;

VU la nouvelle désignation des représentants syndicaux en date du 15 mai 2004 ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER : l'arrêté rectoral du 15 mai 2004 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

.../...

ARTICLE 2 : Sont nommés pour trois ans en qualité de représentants de l'administration au COMITE D'HYGIENE ET DE SECURITE ACADEMIQUE

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Le Recteur de l'Académie, Président du Comité M. Hubert SCHMIDT, Secrétaire Général de l'Inspection Académique des Bouches du Rhône M. Joël PACHECO, Chef de la division logistique M. Guy CHAIGNEAU, Proviseur Vie Scolaire et Secrétaire Permanent du CHS M. Patrick LEFORT, IA-IPR Sciences et Techniques Industrielles	M. Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie M. Fabrice GERARDIN, Directeur des Relations et Ressources Humaines M. Lucien RANGUIS, IEN-ET Sciences et Techniques Industrielles Mme Annie CASANO, Gestionnaire et Agent Comptable Collège Jas de Bouffan Aix en Provence Mme Joëlle DURANT, Infirmière Conseillère Technique du Recteur

ARTICLE 3 : Les représentants des personnels au COMITE D'HYGIENE ET DE SECURITE ACADEMIQUE sont nommés pour 3 ans

SYNDICATS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
F.S.U.	M. Jean-Paul BEAUQUIER, Professeur Agrégé FSU - 23 bd Charles Nedelec 13331 Marseille cedex 03 M. Jean François LONGO Directeur école élémentaire Les Florales Aix en Provence Mme Josiane DRAGONI, Professeur certifié SNES - 12 place Général de gaulle 13000 Marseille M. Claude CHASTAGNE OP - LP Jean Moulin 13110 Port de Bouc	Mme Farida OSLATI TR Ecole maternelle C.Claudel 84000 Avignon M. Christian PERU Conseiller principal d'éducation LP Sévigné 05 GAP M. Laurent TRAMONI, Professeur agrégé SNES - 12 place Général de gaulle 13000 Marseille M. Alain BARLATIER Professeur Agrégé lycée Artaud 13013 Marseille
UNSA Education	Mme Michèle DANIAU Lycée Antonin Artaud Chemin Notre Dame de Constellation 13013 Marseille	M. Vincent GOMEZ Secrétaire académique SE-UNSA Education 14 rue Julia 13005 Marseille
C.F.D.T.	M. PELLEING Frederic, PLP – LP des Alpilles Miramas SGEN-CFDT 18 rue Sainte 13001 Marseille	M. CONNAULTE Christian, Professeur certifié Lycée Lumière La Ciotat SGEN-CFDT 18 rue Sainte 13001 Marseille
F.O.	M. Eric ZUNINO Professeur certifié Génie Méca-Prod Bourse du travail – SN-FOLC13 13 rue de l'académie 13001 Marseille	Mme Monique VANNIER Secrétaire académique SPASEN-FO Bourse du Travail 13 rue de l'académie 13001 Marseille

ARTICLE 4 : Le service de Médecine Préventive est représenté par :
Mme Ghislaine CHEVALIER ou **Mme Elizabeth ARNAL**
Médecins de Prévention

ARTICLE 5 : Participe de plein droit, l'Assistant et Conseiller pour la Mise en Oeuvre (**ACMO**)
des règles d'Hygiène et de Sécurité du Travail :
M. Marc NIGITA, Animateur Académique du réseau des ACMO-HST

ARTICLE 6 : Est nommé en qualité d'expert pour participer aux travaux du Comité d'Hygiène et de
Sécurité Académique :
M. Pierre BECHET, Inspecteur Hygiène et Sécurité

ARTICLE 7 : Le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du
présent arrêté.

A Aix en Provence le 12 septembre 2005

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités.

ANNEXE I

Nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués aux représentants de l'administration au Comité d'Hygiène et de Sécurité Académique placé auprès du Comité Technique Paritaire Académique de l'Académie d'Aix Marseille :

Titulaires	Suppléants
5	5

ANNEXE II

Nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués aux organisations syndicales appelées à siéger au Comité d'Hygiène et de Sécurité Académique placé auprès du Comité Technique Paritaire Académique de l'Académie d'Aix Marseille :

F.S.U.	UNSA- Education.	C.F.D.T.	C.G.T.	F.O.
4	1	1	0	1